

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.09.353**

**Mise aux normes de
conformité et de
sécurité des postes
de transformation
de la ComAGA - Lot
2 "Poste UIOM - La
Couronne" : avenant
n°1**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

AFFAIRES GENERALES / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

MISE AUX NORMES DE CONFORMITE ET DE SECURITE DES POSTES DE TRANSFORMATION DE LA COMAGA - LOT 2 "POSTE UIOM - LA COURONNE" : AVENANT N°1

Par délibération n°151 du 24 mai 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux de mise en conformité et sécurité électrique des postes de transformation et dépollution – destruction de transformateurs – 12 lots.

La commission d'appel d'offres du 24 mai 2007 a attribué le lot n°2 « Poste UIOM – La Couronne » à l'entreprise JOLLET - ZI des Agriers – rue du port Thureau – 16000 ANGOULEME, pour un montant de 1 764,85 € HT soit 2 110,76 € TTC.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'entreprise JOLLET a été reprise par la société FORCLUM POITOU CHARENTES par le biais d'une fusion absorption. Il convient donc de passer un avenant n°1 afin d'acter ce changement.

Les nouvelles coordonnées du titulaire du marché sont :

FORCLUM POITOU CHARENTES
73 rue port Thureau – 16000 ANGOULEME
SAS
SIRET : 302 068 382 00092
Code APE : 453A

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 30 août 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°2 « Poste UIOM – La Couronne » confié à la société JOLLET pour les travaux de mise en conformité et sécurité électrique des postes de transformation et dépollution – destruction de transformateurs, ayant pour objet la fusion absorption de l'entreprise JOLLET par l'entreprise FORCLUM POITOU CHARENTES.

Le présent avenant est sans incidence financière.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

08 octobre 2007

Affiché le :

10 octobre 2007